

**RECUEIL D'INFORMATIONS  
MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE**

Date de visite: | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date d'envoi: | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

**CORRESPONDANCE**

► Les lettres ou chiffres figurant en regard des cases réponses correspondent aux codes utilisés dans la transaction ET435.

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
<b>AFFAIRE NOUVELLE</b> o/n: <input type="checkbox"/>	<b>REPLACEMENT</b> o/n: <input type="checkbox"/> N° des contrats à remplacer:   
Date d'effet :	FRACTIONNEMENT A/S/T/M : <input type="checkbox"/>
Date d'échéance:	PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE: o/n : <input type="checkbox"/> en pièce jointe : <input type="checkbox"/> RIB
<b>LE SOUSCRIPTEUR</b>	N° Client:   Mise à jour client: o/n: <input type="checkbox"/>
Titre/ Nom, prénom : _____ Du souscripteur : _____ Adresse : _____ _____ Code postal / Ville :	
Si adresse du risque différente : _____ de celle du souscripteur : _____ _____ Code postal / Ville :                 <i>Autres sites voir page 9</i>	
Téléphone :   Télécopie :	_____ E-mail : _____
<b>FORME JURIDIQUE</b> En société / ou en nom propre s/n: <input type="checkbox"/> N° SIREN/ SIRET:	





OBSERVATIONS : _____					
_____					
_____					

Garanties à retenir voir page 8

**R.C PROFESSIONNELLE**

**ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT**

Le risque est-il classé pour la protection de l'environnement 0/ n : CI Si oui, date de l'installation : \_\_\_\_\_

Le site est-il soumis à simple déclaration préfectorale o/n:n  
à autorisation préfectorale o/n:n

> Le risque atteinte à l'environnement doit être couvert par un contrat spécifique si l'installation est soumise à autorisation préfectorale.

Présence de cuves de carburant o/n : Ū

Si oui capacité des cuves

essence : litres gazole : litres G.RL. : litres

**BILAN VOL**

Cochez toutes les cases correspondantes à des caractéristiques de protections constatées. Si vous avez sélectionné plusieurs codes considérez que pour retenir le plus bas : le chiffre est prioritaire sur la lettre et A est plus petit que B , etc... (IA<2C<3A)

# PROTECTIONS MECANIQUES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

## VITRINES

sans protection		
verre feuilleté : 2 éléments verriers (épaisseur mini 10,5 mm)		
verre feuilleté : 3 éléments verriers (épaisseur mini 19,5 mm:)		
panneaux grillagés fixes ou mobiles		
volets pleins en bois ou métalliques		3A
grilles extensibles sans collier de sûreté		2B
grilles extensibles avec collier de sûreté		38
grilles à enroulement		
rideau métallique plein		5A

Indiquez le niveau le plus bas

## PORTES D'ACCÈS (Autres que celles comprises dans la vitrine)

porte avec un système de fermeture ou porte vitrée		
porte non vitrée avec au moins deux systèmes de fermetures		
porte protégée par la grille extensible		
porte antipanique avec un point de fermeture		
porte blindée ou métallique avec minimum 3 points de fermeture ou 1 serrure 3 points		
porte protégée par grille à enroulement		
porte protégée par rideau métallique plein		5A

Indiquez le niveau le plus bas

## FENÊTRES / PORTE-FENÊTRES/IMPOSTES ET/OU AUTRES OUVERTURES de dimensions supérieures à 30 x 20 cm et autres que celles comprises dans la protection de la vitrine.

sans protection		
volets et persiennes en matières plastiques		
volets bois plein ou persiennes métalliques		3A
pavés de verre		
barreaux métalliques espacés de 17 cm maximum		
barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum		58

Indiquez le niveau le plus bas

## OUVERTURES EN TOITURE

sans protection		
protégé par une grille		

Indiquez le niveau le plus bas

## PROTECTION ÉLECTRONIQUE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX

Existe t-il une alarme à l'intérieur des locaux ? C] oui C] non

alarme avec installateur non qualifié et matériel non certifié A2P ou NF /A 2P (avec ou sans télésurveillance)		
alarme avec installateur non qualifié mais matériel certifié A2P ou NFA2P		
alarme avec installateur qualifié sans certificat de conformité		
alarme avec installateur qualifié sans certificat de conformité + télésurveillance		
avec certificat de conformité		
avec certificat de conformité + télésurveillance		5A

Indiquer le niveau le plus bas

**LOCAUX : AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION VOL (non pris en compte dans les tableaux**

précédents)

PROTECTION DES AIRES D'EXPLOITATION (éléments constitutifs de la clôture, quand elle existe matériaux utilisés, fondation, hauteur, épaisseur, nature etc.)

**DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET PROTECTIONS VOL SPÉCIFIQUES AUX VÉHICULES**

(exemples :

véhicules rentrés dans les locaux pendant les heures de fermeture, gestion des clés, dispositions prévues en cas de prêt de courtoisie...)

> pour les clauses insérables au contrat se référer aux clauses types figurant dans l'aide en ligne de l'ET435

**ISOLEMENT**

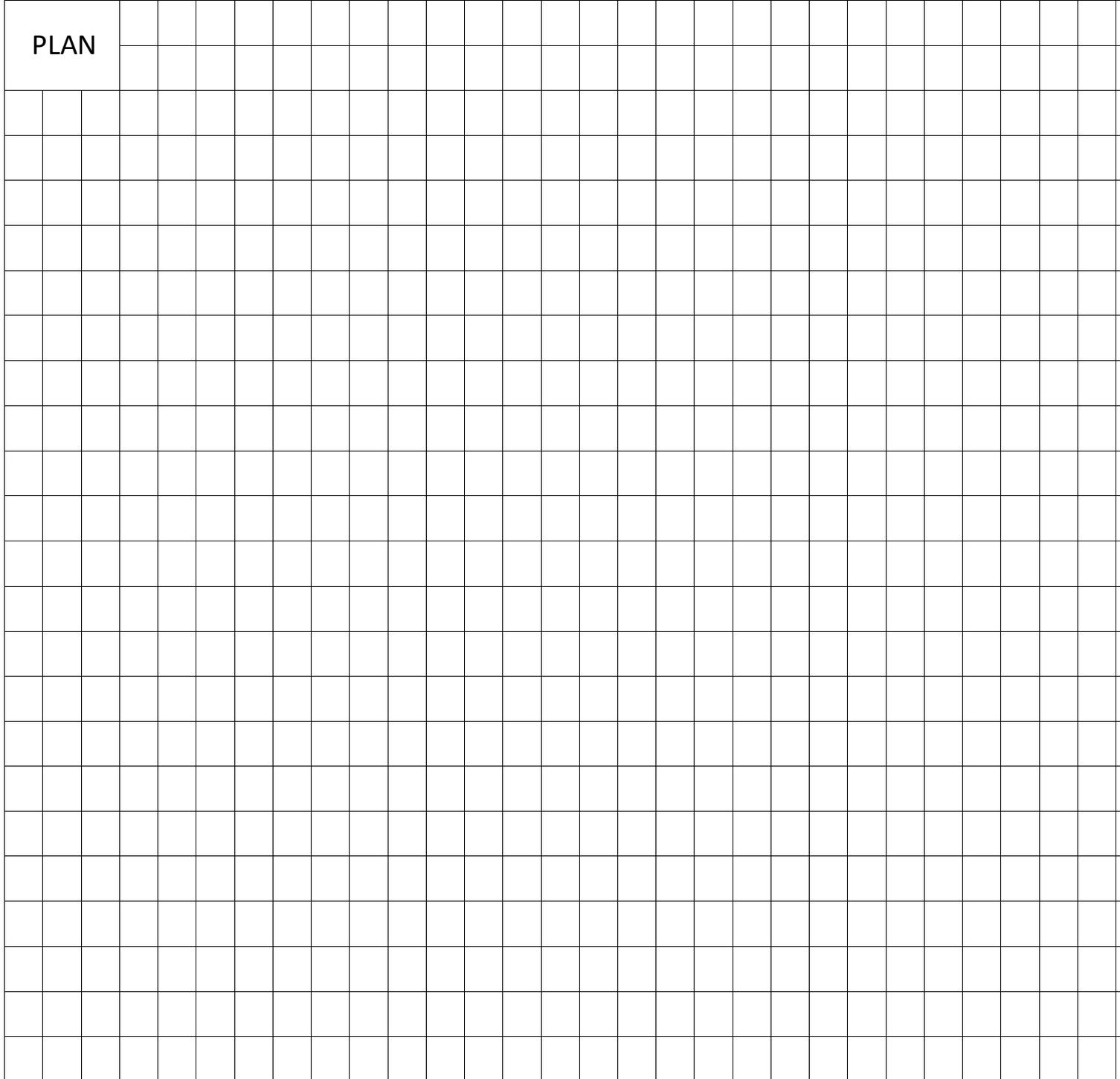
Distance du bâtiment régulièrement occupé le plus

voisin :mètres

Situation : (agglomération = 1 ; zone industrielle ou artisanale = 2 ; centre commercial= 3 ; zone rurale = 4)

INOCCUPATION supérieure à 45 jours o/n C]

PLAN



Devantures : D - Portes : P - Fenêtres et autres ouvertures : F - Alarmes A

Préciser notamment les moyens de protection ainsi que les zones vulnérables.

**BÂTIMENT CONTENU**

	ET	
--	----	--

## CONTENU hors taxes et hors véhicules

> Les définitions sont données aux conditions générales, article 4.1.

- Matériel et objet professionnel dans les locaux, sur aires d'exploitation
- Mobilier personnel .....
- Archives .....
- Marchandises destinées à la réparation ou la vente
- pièces détachées, accessoires automobiles (autoradio, c.b., jantes)
- valeur ht du carburant .....
- autres .....


Valeur totale du contenu

## OCCUPATION DES LOCAUX

(propriétaire occupant PO ; locataire = LO ; locataire exonéré de risques locatifs = LE ; locataire agissant pour le compte du propriétaire de l'immeuble = LC ; locataire Alsace -Moselle — LA ; copropriétaire CO.)

Si copropriété assurée à AXA, N<sup>o</sup> du contrat AXA garantissant l'immeuble : \_\_\_\_\_  
renonciation à recours o/n :

## BRIS DE GLACE

Longueur de la vitrine : \_\_\_\_\_ mètres linéaires  
ou en 1<sup>er</sup> risque pour une valeur de \_\_\_\_\_ euros  
Si enseignes, valeur : \_\_\_\_\_ euros

## CONFORMITÉ AU STANDARD

> Les non conformités au standard (article 4.1.3 des CG) doivent être déclarées aux conditions particulières.

Construction : plus de 25 % de matériaux légers.....

Couverture : plus de 25 % de matériaux légers.....

Stock de produits inflammables supérieur à 500 litres - ou équivalent litre (hors cuve enterrée) .....  
(liquides : si point éclair < 55 ° 1 litre éq. par litre, si point éclair > 55 ° 1/5 litre- éq. par litre, gaz (propane butane)  
dépôt en emballage (bouteilles) 4 litres- éq. par kilo)

Stock de mousse plastique alvéolaire supérieur à 5 m<sup>3</sup>

.....  
Si emploi de peinture/solvants avec point d'éclair < à 55 °, o/n :   
n :   
• utilisation limitée à un pistolet de plus d'un litre maximum ..... o/n :  
• en cabine de peinture conforme à la réglementation en vigueur .....  
• autres cas..

Présence dans les locaux de véhicules pour le transport de liquides inflammables . ..... o/n : C]

Travail mécanique du bois..... o/n :  1

Fabrication de carrosserie ..... o/n :  2

..... o/n :

Façonnage ou transformation de matières plastiques..... o/n :

Risque contigu ou à moins de 10 mètres des locaux pouvant constituer une aggravation incendie. .... o/n : C]

## PREVENTION INCENDIE

Installations électriques conformes aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD o/n :

Installations électriques conformes aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur professionnel des

installations électriques ..... o/n :

Installation d'extincteurs mobiles conforme aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD. o/n :

..... o/n :  Y a-t-il une

interdiction de fumer ? ..... o/n :

Autres moyens de prévention incendie mis en œuvre (le mode de chauffage n'est pas considéré comme aggravant) :

## ANTÉCÉDENTS

### CRÉATION

Date de la création :

Existait-il un garage auparavant à cet emplacement : o/n . Si oui le

personnel a-t-il été conservé : o/n .

Ancien métier du souscripteur ou de son représentant : \_\_\_\_\_

Conditions de la création : \_\_\_\_\_

Antécédents : utiliser le tableau ci-après (indiquer les antécédents personnel du souscripteur si celui-ci n'était pas garagiste).

Ne pas omettre de joindre dans ce cas les relevés d'informations.

> Renseignements concernant le ou les contrats d'assurances au cours des 36 derniers mois, fournir un relevé d'informations délivré par la (ou les) précédentes compagnie(s) :

	RC CIRCULATION	RC PROFESSIONNELLE	DOMMAGES AUX BIENS
Précédent assureur	_____	_____	_____
Numéro des contrats	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de résiliation	_____	_____	_____
Motif			

### SINISTRES

NATURE		ANNÉE D'ASSURANCE	Année en cours		N-1		N-2		
			Du		Du		Du		
				au		au		au	
				Nombre		Nombre		Nombre	
RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	CORPOREL RESPONSABLE								
	CORPOREL NON RESPONSABLE								
	MATÉRIEL RESPONSABLE								
	MATÉRIEL NON RESPONSABLE								
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE									
DOMMAGES AUX VÉHICULES	DOMMAGES ACCIDENTELS								
	INCENDIE								
	VOLS EN LOCAUX								
	VOLS HORS LOCAUX								
	BRIS DE GLACE								
DOMMAGES AUX BIENS	INCENDIE								
	VOL								
	AUTRES								

OBSERVATIONS SUR LES ANTÉCÉDENTS (notamment pour les sinistres > à 31000 euros et pour les sinistres corporels, moyens de prévention mis en place suite à sinistre ...) \_\_\_\_\_

Le souscripteur ou son représentant a-t-il fait l'objet depuis 3 ans :

- D'une procédure judiciaire au titre d'une infraction au code de la route o/n :

- D'un retrait ou d'une suspension de permis de conduire o/n :

Si oui, préciser le motif et la durée : \_\_\_\_\_

## GARANTIES

### DEMANDÉES

Rappel : en souscription standard le contrat comporte une garantie de base obligatoire et des garanties en option.

Les garanties dommages aux véhicules sont accordées par catégorie de véhicules.

On distingue :

d'une part les véhicules de propriété du souscripteur, les véhicules appartenant aux dirigeants désignés au contrat  
d'autre part les véhicules confiés, les véhicules à la vente (neuf non immatriculés et sous trois volets)

### GARANTIES AUTOMOBILES

Tous véhicules	RC circulation/ RAR		
Tous véhicules	BRIS DE GLACES	o/n	
Véhicules propriété et dirigeants désignés	DOM. ACC.	o/n	La garantie de base doit comprendre (sauf cas justifiés)
	INCENDIE		
	VOL		
	Remorquage assist	o/n	
	Pertes financières	o/n	
Véhicules confiés, neufs non	DOM. ACC.	o/n	- RC circulation / RAR > tous véhicules - DOM. ACC., INC, VOL PF > véhicules confiés, neufs à la vente, sous trois volets - RC professionnelle / DR
	INCENDIE	o/n	
	VOL	o/n	
	Remorquage assist.		

immatriculés 3 volets	Pertes financières		o/n	
Véhicules neufs non immatriculés	Indemnité de dépréciation		o/n	
Tous véhicules	Chiffre d'affaires global hors taxes	Limites de garanties dommages accidents, incendie, vol au v%les par		la limite standard est fonction du chiffre d'affaires total la franchise maxi par sinistre est fonction de cette limite
	De 0 à 770 K€	300 000 € avec 1 500 € de franchise maximum par sinistre		
	De 770 à 1 525 850			
	De 1 525 850 à 3 850 K€	1 000 000 € avec 3 000 € de franchise maximum par sinistre		
	Au choix	2 000 000 € avec 4 000 € de franchise maximum par sinistre		
Tous véhicules	SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR		o/n C]	
	ASSISTANCE		o/n Cl	
	PROTECTION JURIDIQUE. GARANTIE		n/1/2 n RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	
	RC professionnelle / DR			
<b>AUX BIENS PERTES FINANCIÈRES</b>				
<b>DOMMAGES et</b>				
Les garanties suivantes ne sont accordées qu'aux entreprises dont le contenu est inférieur à 1100 fois l'indice FFB, et dont la superficie des locaux n'excède pas 1500 m². Le chiffre d'affaires est inférieur à 2 300 000 euros. La garantie incendie est toujours garantie souscrite, les autres sont optionnelles.				
INCENDIE - EXPLOSIONS risques divers et événements climatiques, émeutes, dommages électriques	o/n		Contenu : le contenu à garantir est celui indiqué page 6 du présent recueil soit capital garanti <input type="text"/>	
VOL ET DÉTÉRIORATIONS			Contenu : Choix possible 10,25, 50 % <input type="text"/>	
DÉGÂTS DES EAUX	o/n		Contenu : Choix possible 10,25, 50 % <input type="text"/>	
BRIS DE MACHINES			Garantie : Choix possible 10,25, 50, 100 % <input type="text"/>	
BRIS DE GLACES			Extension enseigne en 1 <sup>er</sup> risque soit : euros	
PERTE D'EXPLOITATION	o/n		Durée d'indemnisation sur 12,18,24 mois <input type="text"/> mois	
PERTE DE LA VALEUR VÉNALE DU FOND	o/n			

Fait à \_\_\_\_\_ Le

Signature du correspondant

**RISQUES SITUÉS À UNE AUTRE ADRESSE**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Observations sur ce site : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Observations sur ce site : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Observations sur ce site : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Observations sur ce site : \_\_\_\_\_

